

COMMUNE  
**OSTHEIM**



**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Le 23 mai 2025 à 19h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard KEMPF, Maire  
Monsieur le Maire salue l'Assemblée et ouvre la séance à 19h30.

Il fait part des excuses des absents et des procurations qu'ils ont données

Présents : Catherine DEMANGEAT, Nicolas KONRADT, Maïté ACKERMANN, Christine MANNY, Nicole LHUBERT, Jean-Marc WILLIG, Philippe DELLENBACH, Sylvie GONNACHON, Nicolas HAUSS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER, David HOUX, Linda NOTHDURFT, Jean-Marc BURGEL, Laurence ENGEL, Tony LEFRANCOIS

Excusés : Véronique HECHINGER, Christophe KETTERER

Procurations : Véronique HECHINGER à Maïté ACKERMANN, Christophe KETTERER à Nicolas KONRADT  
Monsieur Tony LEFRANCOIS, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

\*\*\*\*

**3. RACCORDEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'OSTHEIM A LA STATION DE TRAITEMENT D'EPURATION DU SITEUCE - INDEMNISATION D'UN AGRICULTEUR**

Mr le Maire rappelle qu'à date, environ 8 km de conduites sont posés. Le chantier a été interrompu en raison de la hauteur de la nappe phréatique, les travaux reprendront dès que les conditions météo seront favorables en principe au début de cet été.

Lors de la séance du 6 décembre 2024, nous avons voté l'indemnisation d'une liste d'agriculteurs pour perte de récolte due au chantier, basée d'une part sur le type de culture, d'autre part sur la catégorie 1 du barème qui correspond aux dépôts temporaires de terre végétale.

Un agriculteur avait été omis dans cette liste, il s'agit de Mr Sittler Stéphane qui a subi une perte de récolte sur une surface de 235 m<sup>2</sup>. Sur la base du barème de la chambre d'agriculture 2024/2025, l'indemnité due s'élève à 60€.

Cette indemnisation sera payée sur le Budget Eau & Assainissement sur le compte 678.

**Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :**

- De verser une indemnité de 60€ à Mr Sittler Stéphane impacté par les travaux de raccordement selon le barème de la chambre d'agriculture
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

**Vote à main levée**

|                               |                           |                             |
|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <b>Nombre de votants : 19</b> | <b>Dont présents : 17</b> | <b>Dont procuration : 2</b> |
| <b>Pour : 19</b>              | <b>Abstentions :</b>      | <b>Contre :</b>             |

Suivent au registre les signatures  
des membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
OSTHEIM, le 02/06/2025

Le Maire,  
Bernard KEMPF



Le secrétaire de séance  
Tony LEFRANCOIS

A blue ink signature, presumably of Tony Lefrançois, is written in a stylized, cursive manner.